

## Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire - Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 204 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Fédération Autonome de l'Education Nationale



# CFP: COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL.

Le *SIAES*- FAEN, deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus, a participé le 29 Mars 2013 au Rectorat à un Groupe de Travail relatif à l'attribution des Congés de Formation Professionnelle pour 2013-2014.

### Rappel des épisodes précédents.

Fin Novembre 2012, lors d'un Groupe de Travail, l'administration annonçait une diminution de 27 % des moyens alloués aux congés de formation professionnelle pour l'année scolaire 2013-2014.

Début Février 2013, face aux vives protestations syndicales, dont celles du *SIAES* - **FAEN**, l'administration revenait sur cette baisse et la portait à 13,5 %, ce qui est toujours inacceptable pour le millier de demandeurs et les centaines de professeurs qui attendent ce congé après 5 demandes consécutives, voire 16 demandes pour certains.

## Diminution de 13,5 % des moyens alloués aux congés de formation professionnelle.

En dépit des protestations syndicales et des attentes des collègues, le Recteur a fait le choix d'accentuer la diminution, engagée les années précédentes, des moyens alloués à la formation professionnelle dans l'académie.

Le contingent de Congés de Formation Professionnelle sera donc ramené à 45 équivalents temps plein pour 2013-2014, contre 52 équivalents temps plein cette année. Cela représente 54 congés de formation de 10 mois, contre 62 cette année et 73 il y a trois ans. Il y a 16581 personnels potentiellement concernés ...

#### Diminution de la durée du congé en fonction de la formation choisie.

Les représentants du Recteur ont annoncé leur volonté de ne plus attribuer systématiquement de congés de formation de 10 mois, comme cela se pratique dans notre académie, mais de limiter la durée du congé à la durée de la formation choisie au moment de la candidature de l'agent. Des congés de 7 mois seraient ainsi attribués aux collègues souhaitant un congé de formation pour préparer un concours (Agrégation, mais aussi CAPES ou CAPLP). Les 3 mois restants ne seraient attribués qu'en cas de réussite à l'épreuve écrite.

Outre le fait que cela constitue une **discrimination entre corps** (Certifiés, Professeurs d'EPS, PLP et CPE étant particulièrement touchés), l'administration et les syndicats qui cautionnent ces pratiques semblent s'accommoder de **changer les règles d'attribution après la candidature des personnels**.

Le SIAES - FAEN considère qu'il s'agit d'une façon pour l'administration de masquer la diminution des moyens lui permettant d'afficher qu'elle attribue pour 2013-2014 un nombre de congés quasi identique à ceux de l'année 2012-2013 alors qu'elle diminue les moyens de 13,5 %. Le SIAES - FAEN est opposé à cette façon de gérer une pénurie que l'administration a elle-même choisi d'orchestrer. A fortiori si cette dernière considère qu'une fois le congé de 7 mois attribué, le droit aux 5 mois restants est perdu pour le professeur.

Nous rappelons que la loi précise que le congé est d'une durée de 12 mois et non de 10 ou 7 mois.

En effet, l'administration n'a donné aucune garantie sur le fait que les bénéficiaires d'un CFP de 7 mois conserveraient le droit d'utiliser les 5 mois restants, sur simple demande et hors barème. Et pour cause, étant donné que cela conduirait à répercuter sur 2014-2015 la diminution du nombre de congés attribués à de nouveaux bénéficiaires. C'est la preuve que le système proposé par l'administration n'est pas viable, sauf à rogner sur la durée des congés ; durée de 12 mois qui constitue pourtant un droit pour les personnels.

#### Le syndicalisme d'accompagnement et réformiste à l'œuvre.

Certains syndicats ont accepté le principe d'une diminution de la durée des congés afin de maintenir un nombre quasi identique de bénéficiaires. Négocieront-ils un jour la baisse de notre salaire, l'augmentation de nos obligations de service et la modification de nos statuts dans le cadre d'une réforme ?

#### Le SIAES - FAEN défend vos intérêts matériels et moraux.

Le *SIAES* - FAEN a martelé tout au long des Groupes de Travail son opposition à une nouvelle baisse des moyens alloués aux congés de formation. Le *SIAES* - FAEN s'est déclaré farouchement attaché au maintien d'une durée de 10 mois pour les congés de formation. Nous considérons que le fractionnement du congé de formation ne peut se faire qu'à la demande de l'intéressé, qui souhaiterait <u>volontairement</u> lisser sur deux ans sa formation de 12 mois, et non de façon unilatérale et arbitraire par le Rectorat. Nous nous félicitons d'avoir été rejoints par la CGT, la FNEC-FP-FO, SUD, puis par la FSU.

## Ce à quoi vous avez échappé : l'avis des IPR sur la formation demandée.

L'administration souhaitait également consulter les IPR qui auraient émis un avis sur la demande de formation des professeurs. Le *SIAES* - **FAEN** a vivement protesté. L'administration a renoncé à son projet. Les commissaires paritaires du *SIAES* seront vigilants en cas de nouvelle tentative.

#### Et maintenant ? Quel est le résultat de votre demande ?

Le Recteur va prochainement rendre son arbitrage. Le *SIAES* - **FAEN** communiquera le résultat de la CAPA à ses adhérents et aux sympathisants nous ayant retourné le coupon réponse. Si la durée des congés devait être fractionnée, l'usine à gaz mise en place par l'administration rendra très complexe le suivi des dossiers d'une année à l'autre. Vous pourrez compter sur les commissaires paritaires du *SIAES* et leur sérieux pour réaliser ce travail.